

# CODE DE CONDUITE DU FOURNISSEUR

À COMPTER DE : NOVEMBRE 2022

## Table des matières

Introduction.....	3
Champ d'application .....	4
1. Responsabilité institutionnelle.....	5
2. Protection de l'environnement et du climat.....	6
3. Relations commerciales transparentes.....	7
4. Protection des données, secrets et biens de l'entreprise.....	8
5. Conséquences juridiques de la violation du Code de conduite des Fournisseurs de Storopack .....	8
6. Accord contractuel.....	9

## Introduction

L'entreprise familiale mondiale Storopack, spécialiste des pièces moulées techniques, propose des systèmes et des prestations de service pour des emballages de protection flexibles et sur mesure. Depuis plus de 60 ans, nous travaillons en étroite collaboration avec nos clients pour développer de manière optimale leurs emballages de protection en fonction de leurs exigences.

Grâce à un service global, à nos conseils personnalisés et à notre savoir-faire technique, nous obtenons toujours les meilleurs résultats. Assumer et façonner activement la responsabilité économique et sociale est au cœur de tout ce que nous faisons.

Les normes et les valeurs de l'entreprise garantissent une collaboration fructueuse avec nos clients, partenaires et salariés. Nous définissons l'essence de Storopack dans nos principes directeurs, développés de manière transversale dans l'entreprise.

Les valeurs et les normes, fondamentales pour la réussite d'une entreprise, orientent l'interaction avec les employés, clients et partenaires commerciaux, créant les bases d'une collaboration optimale. Nous mesurons et modelons activement la responsabilité sociale et économique de notre entreprise familiale mondiale.

Via un processus standardisé à l'échelle de l'entreprise, nous avons élaboré nos principes directeurs : « Storopack Vision & Guidelines », fondement de nos activités et essence de Storopack en tant qu'entreprise, employeur et partenaire commercial.

Avoir de bons fournisseurs dignes de confiance est crucial pour notre cœur de métier. Nos fournisseurs sont donc des partenaires stratégiques, un élément-clé de notre succès : nous voulons des relations commerciales durables et fiables avec eux. Nous dépendons de nos fournisseurs et attendons donc qualité, ponctualité et fiabilité de leur part. Les innovations et développements profitant aux deux parties ne seraient pas possibles sans de bonnes relations avec nos fournisseurs. Le rapport qualité-prix de nos fournisseurs doit raisonnablement correspondre à nos exigences de qualité et de service à long terme.

## Champ d'application

Dans le cadre de sa stratégie en matière de responsabilité d'entreprise, Storopack attend de ses fournisseurs (c'est-à-dire toutes les parties contractantes qui fournissent à Storopack des marchandises, matériaux ou services) et de leurs employés qu'ils agissent de manière responsable et qu'ils respectent les principes de base décrits dans le présent Code de conduite du Fournisseur Storopack. Si un Fournisseur mandate un tiers (par ex. sous-traitant/représentant) dans le cadre de sa relation commerciale, Storopack attend également de ce tiers qu'il se conforme aux principes de base énoncés dans le présent Code de conduite des fournisseurs de Storopack.

Les Fournisseurs sont tenus de présenter la preuve de leur respect du présent Code de conduite lorsque Storopack le demande.

Il est du devoir des Fournisseurs de communiquer ouvertement avec Storopack sur toutes les questions liées à la RSE pouvant survenir dans le cadre de la relation commerciale, y compris les questions qui ne sont pas couvertes par le présent Code de conduite.

Storopack se réserve le droit d'envoyer au cas par cas des experts pour inspecter les locaux commerciaux de ses Fournisseurs, afin de vérifier le respect des exigences énumérées ci-dessous. Cette inspection sera annoncée au préalable et aura lieu pendant les heures ouvrables, en présence de représentants du partenaire commercial et dans le respect du droit applicable, notamment des lois sur la protection des données.

## 1. Responsabilité institutionnelle

La responsabilité institutionnelle implique le devoir de se conformer à toutes les règles et lois applicables. Le Fournisseur respectera notamment les principes de base suivants :

### **Droits de l'homme**

Le Fournisseur respectera les réglementations en vigueur dans le monde entier pour protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Au-delà, les fournisseurs de Storopack respectent les droits énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et dans les huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

### **Ni travail des enfants, ni travail forcé**

Le Fournisseur ne participera à aucune forme de travail forcé ou de travail des enfants violant les lois internationales, régionales et nationales. En plus des lois nationales relatives au travail des enfants et au travail forcé, le Fournisseur se conformera aux dispositions des conventions 138 et 182 de l'OIT concernant l'âge minimum légal pour le travail des enfants et de la convention 29 de l'OIT concernant le travail forcé.

### **Égalité des chances et non-discrimination**

Le Fournisseur ne pratiquera aucune discrimination à l'encontre de ses employés ou d'autres parties prenantes en raison de leur origine ethnique, nationale ou sociale, de leur race, de leur sexe, de leurs opinions religieuses, de leur âge, de leur handicap, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de leurs opinions politiques dans la mesure où elles sont fondées sur des principes démocratiques et sur la tolérance à l'égard de ceux qui ont une opinion différente, ainsi que de toute autre caractéristique protégée par la loi, sauf si la loi en dispose autrement.

Le Fournisseur ne tolérera aucune forme de discrimination ou de harcèlement sur l'un de ses sites et favorisera un environnement de travail dans lequel les employés se sentent autorisés à signaler tout cas de discrimination ou de harcèlement dont ils soupçonnent l'existence.

### **Liberté d'association**

Le Fournisseur reconnaît le droit fondamental de tous les employés de former et d'adhérer à des syndicats et à d'autres organismes de représentation des employés, et que ce droit inclut également le droit de négocier collectivement. Dans les juridictions où ce droit est limité par les lois locales, le Fournisseur soutiendra ses employés s'ils souhaitent rechercher d'autres options légitimes de représentation.

### **Sécurité et santé au travail**

Le Fournisseur se conformera aux lois et règlements pertinents en matière de sécurité et de santé au travail sur tous les lieux de travail de ses employés. Le Fournisseur procédera également à des évaluations régulières de son système de gestion de la

santé et de la sécurité, afin de garantir la cohérence du système. Il s'efforcera d'améliorer en permanence la santé et la sécurité de ses employés.

### **Conditions de travail**

Le Fournisseur soutiendra le développement et l'amélioration des conditions de travail sur ses sites. À tout le moins, les heures de travail correspondent aux normes légales nationales ou aux normes minimales des secteurs économiques nationaux respectifs.

### **Salaire minimum**

Le Fournisseur veillera à ce que ses employés reçoivent une rémunération proportionnelle à leur travail qui correspond au moins au minimum légal requis. En l'absence d'accords légaux ou de conventions collectives, le Fournisseur est encouragé à payer les salaires et avantages de ses employés sur la base des normes industrielles en vigueur dans sa juridiction et à s'assurer que ces salaires et avantages sont suffisants pour répondre au niveau de vie des employés et de leur famille.

### **Consultants et agents**

Le Fournisseur se conformera aux lois et règlements pertinents lorsqu'il emploiera des consultants ou des agents. Il veillera à ce que les consultants ou agents soient rémunérés équitablement pour les services de conseil et d'agence rendus.

## **2. Protection de l'environnement et du climat**

Afin de contribuer à la protection de l'environnement et du climat, Storopack a adopté une stratégie climatique à l'échelle du groupe. Storopack attend de ses Fournisseurs qu'ils respectent notamment les principes de base suivants :

### **Respect des dispositions légales**

Le Fournisseur assume la responsabilité de l'impact environnemental de ses activités et respecte toutes les dispositions légales applicables en matière d'environnement et de développement durable. Il respectera, en particulier, les réglementations relatives à la qualité de l'eau, à la réduction de la consommation d'eau et à la qualité de l'air, et assurera une gestion responsable des produits chimiques. Le Fournisseur est encouragé à aligner ses opérations et ses efforts de durabilité sur les normes internationalement reconnues fournies par des organismes supranationaux comme l'Union européenne.

### **Augmenter l'efficacité de l'énergie et des ressources**

Les Fournisseurs de Storopack utilisent les ressources naturelles de manière responsable et minimisent la pollution environnementale dans leurs processus de production et leurs produits. En particulier, ils s'efforcent de réduire leur consommation d'énergie et leurs émissions de GES (gaz à effet de serre).

### **Gestion de l'eau**

Le Fournisseur doit assurer une gestion adéquate de l'eau et des eaux usées, en s'efforçant de réduire progressivement la consommation d'eau. Le Fournisseur doit

également s'assurer que toute eau usée rejetée dans l'environnement subit un traitement approprié avant d'être rejetée.

### **Mise en œuvre et application des systèmes de gestion environnementale**

Le fournisseur améliorera continuellement ses performances environnementales et mettra en œuvre un système de gestion environnementale approprié, certifié ou répondant à des normes similaires à ISO 14001 ou EMAS.

### **Sécurité des produits**

Le Fournisseur se conformera à toutes les réglementations et exigences légales applicables en vigueur, en particulier les exigences légales relatives à la sécurité, à l'étiquetage et à l'emballage des produits, ainsi qu'à l'utilisation de substances et de matériaux dangereux.

## **3. Relations commerciales transparentes**

L'ouverture et la transparence sont les clés de la crédibilité et de la confiance dans la pratique commerciale. Storopack, en tant que participant équitable et responsable du marché, respecte ses obligations contractuelles. Storopack attend de ses Fournisseurs qu'ils respectent notamment les principes de base suivants :

### **Information commerciale**

Les Fournisseurs de Storopack rendent compte de leurs activités commerciales honnêtement et conformément aux lois en vigueur.

### **Éviter les conflits d'intérêts**

Le Fournisseur prend ses décisions uniquement sur la base de critères objectifs et ses employés s'abstiennent de s'impliquer dans des situations qui présentent des conflits d'intérêts.

### **Lutte contre la corruption**

Le Fournisseur s'engage à ne pas recourir à la corruption, ni à la tolérer. Il veillera à ce que ses employés, sous-traitants et affiliés n'accordent, n'offrent ou n'acceptent aucun pot-de-vin, dessous-de-table, don inadmissible ou autre paiement ou avantage inadmissible à ou de la part de clients, fonctionnaires ou autres tiers. Cela s'applique aux paiements dits de facilitation (par ex. paiements illégaux visant à accélérer des questions administratives).

### **Blanchiment d'argent**

Les fournisseurs de Storopack n'entretiennent des relations commerciales qu'avec des partenaires commerciaux ayant fait preuve d'intégrité. Ils veillent à ce que les dispositions légales applicables en matière de blanchiment d'argent ne soient pas enfreintes.

### **Interdiction des comportements anticoncurrentiels**

Le Fournisseur se conformera aux lois et règlements applicables en matière de comportement anticoncurrentiel (antitrust). Le Fournisseur et ses employés éviteront

tout comportement anticoncurrentiel, y compris, mais sans s'y limiter, le prix imposé, le dumping, le refus de négocier, la division territoriale et le protectionnisme. En particulier, le Fournisseur ne conclura pas d'accords anticoncurrentiels avec des concurrents, des fournisseurs ou des clients. Si un Fournisseur occupe une position dominante sur un marché particulier, il n'abusera pas de cette position.

### **Cadeaux, hospitalité et invitations**

Le Fournisseur n'offrira pas aux employés de Storopack ou à des tiers des avantages inappropriés, directement ou indirectement, sous forme de cadeaux, d'hospitalité ou d'invitations pour les influencer indûment. Le Fournisseur s'abstiendra d'accepter des cadeaux, des marques d'hospitalité ou des invitations donnés pour l'influencer indûment.

### **Clients étatiques et relations avec les autorités**

Le Fournisseur appliquera les lois et réglementations en vigueur lorsqu'il traitera avec les gouvernements, autorités et institutions publiques. En cas de participation à un appel d'offres, le Fournisseur respectera les dispositions légales et les règles de la concurrence libre et loyale.

### **Contrôle des exportations**

Les Fournisseurs s'assurent qu'ils respectent toutes les lois applicables à l'importation et à l'exportation de biens, services et informations.

## **4. Protection des données, secrets et biens de l'entreprise**

Les données confidentielles, les secrets commerciaux et les actifs de l'entreprise doivent être protégés. Storopack attend de ses Fournisseurs qu'ils respectent notamment les principes de base suivants :

### **Protection des données**

Le Fournisseur respectera toutes les lois et réglementations applicables à la protection des données personnelles des employés, clients, fournisseurs et autres parties concernées. Le respect de la sécurité des informations s'étendra à l'ensemble des activités du Fournisseur et concerne les informations sous forme numérique, analogique, physique et autres.

### **Protection du savoir-faire, des brevets et des secrets commerciaux**

Le Fournisseur respectera le savoir-faire, les brevets et les secrets commerciaux de Storopack ou de tiers et ne transmettra aucune information à des tiers sans le consentement écrit préalable de Storopack ou d'une manière autrement illégale.

## **5. Conséquences juridiques de la violation du Code de conduite des Fournisseurs de Storopack**

Si le Fournisseur ne respecte pas les principes de base énoncés dans le présent Code de conduite, Storopack est en droit de résilier tout ou partie de la relation commerciale. Dans le cas d'une telle résiliation, Storopack n'encourt aucune responsabilité.



Storopack peut également renoncer à la résiliation partielle ou totale de sa relation commerciale avec le Fournisseur et prendre des mesures alternatives si le Fournisseur prouve sa capacité et ses efforts pour prendre des contre-mesures immédiates, afin d'éviter que des violations comparables ne se produisent à l'avenir.

## 6. Accord contractuel

En signant le présent Code de conduite, le Fournisseur s'engage à respecter toutes les obligations susmentionnées. Le Fournisseur est également conscient que les obligations énoncées dans le présent document s'ajoutent à toutes les obligations et exigences incluses dans le contrat liant Storopack et le Fournisseur.

<b>Nom de l'Entreprise :</b>	
<b>Nom:</b>	
<b>Fonction:</b>	
<b>Cachet de l'Entreprise et Signature:</b>	<b>Date:</b>
<i>Je confirme par la présente que j'ai lu et compris les obligations et exigences énoncées dans le présent Code de conduite du Fournisseur. Je confirme également que je suis autorisé à signer ce Code de conduite au nom du Fournisseur.</i>	

**Storopack Hans Reichenecker GmbH**

Untere Rietstrasse 30  
72555 Metzingen  
Allemagne

Afrique et Moyen-Orient	+49 7123 164 0
Asie-Pacifique	+852 3421 2392
Europe	+800 7867 6722
Amérique du Nord	+1 800 827 7225
Amérique du Sud	+55 11 5677 4699

[www.storopack.com](http://www.storopack.com)  
[info@storopack.com](mailto:info@storopack.com)

À compter de : Novembre 2022  
© 2022 Storopack Hans Reichenecker GmbH. Tous droits réservés